

Présidente : Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Séance plénière du 12 juin 2015

Rapporteuse : Michèle SEVERS

Avis adopté à l'unanimité

Pour le néophyte, la monnaie locale complémentaire se rapproche du folklore, de l'anecdote, du militantisme, de l'utopie, de la « monnaie de singe ».

Toutefois, depuis le début des années 1990, les initiatives de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique latine, en Amérique du nord et au Japon. On dénombrerait actuellement plus de 5 000 monnaies locales complémentaires dans le monde.

Le phénomène de création de monnaies locales complémentaires se développe également en France depuis 2010 : une trentaine sont en circulation et une trentaine en projet. Même si elles sont très peu présentes dans le grand quart nord-est de la France, l'Alsace en a mis une en circulation (le Radis) et une est en construction à Strasbourg. À ce jour, la Champagne-Ardenne et la Lorraine n'en disposent pas, même si des réflexions sont en cours. Toutefois, deux monnaies locales complémentaires éphémères circulent en Champagne-Ardenne, répondant aux objectifs de développement durable que se sont fixés les acteurs : le Bayard lors du festival du Cabaret vert à Charleville-Mézières et le CSS lors des manifestations sportives organisées par le Cercle Sportif Sedanais.

Le CESER estime que ce mouvement ne peut plus être considéré, aujourd'hui, comme anecdotique et marginal.

Les initiatives de monnaies locales sont toutes de nature à développer une économie de proximité, complémentaire d'une économie mondialisée.

De quoi s'agit-il ?

La montée en puissance des monnaies nationales et la création d'une monnaie unique au niveau européen ont fait oublier que le pluralisme monétaire a plutôt été une constante dans l'histoire des sociétés. C'est l'avènement des monnaies nationales qui a constitué une nouveauté.

Les monnaies locales complémentaires (encore appelées monnaies sociales, parallèles, alternatives, régionales, citoyennes ou solidaires) sont des moyens de paiement permettant, à la fois, d'évaluer et de régler les échanges de biens et services sur des espaces géographiques déterminés.

L'adjectif « local » souligne un usage à une échelle circonscrite, tant du point de vue spatial que du nombre d'acteurs impliqués.

L'adjectif « complémentaire » signifie qu'elles ne sont pas conçues dans l'objectif de remplacer la monnaie officielle. Elles cohabitent avec elle. Leur parité avec cette dernière permet leur intégration dans les systèmes fiscaux et comptables existants et une articulation au système monétaire en vigueur.

Les monnaies locales complémentaires : un outil au service de l'économie locale et une contribution à l'économie globale

Les monnaies officielles, qui ont pour rôle essentiel de faciliter les échanges de biens et de services sont progressivement et largement devenues objets d'accumulation.

Le développement de l'utilisation des monnaies à des fins spéculatives hors sol les a en grande partie déconnectées de leur usage initial, au détriment de l'activité économique et de l'intérêt collectif.

C'est ainsi, qu'au niveau mondial, aujourd'hui seuls 2 % des transactions sont liées à l'économie réelle, alors que 98 % concernent des transactions financières. Face à ce déséquilibre, d'autres moyens d'échanges se créent, notamment les monnaies locales complémentaires. Les expériences et les réflexions en cours amènent à aborder la monnaie dans sa dimension économique, sa dimension sociale, sa dimension locale, sa dimension politique.

Le CESER réaffirme que l'économie locale a un rôle actif dans l'économie globale, et que le territoire doit être appréhendé comme un facteur de développement économique, avec ses acteurs, source d'innovation et de progrès. Le CESER considère que les monnaies locales complémentaires font partie des conditions locales du développement de la même manière que la monnaie officielle fait partie des conditions globales du développement.

Ainsi, ces monnaies constituent, dans les territoires où elles ont été créées, des outils favorisant le développement endogène, c'est-à-dire celui qui mobilise sur un espace donné, des ressources naturelles,

humaines, culturelles, financières afin de créer des activités, des richesses et des emplois, en grande partie non délocalisables.

S'il n'existe pas de modèle unique, la diversité de ces monnaies reflète la variété des initiatives. Ces dernières dépendent de l'origine, des caractéristiques des acteurs impliqués et de leur synergie, du contexte géographique, démographique, économique et historique. Quelles que soient les valeurs sur lesquelles reposent les initiatives et quels que soient les objets qui les concrétisent, on retrouve une même volonté des acteurs d'agir sur la qualité de vie locale et de se réapproprier la monnaie.

Le CESER est convaincu que les monnaies locales complémentaires sont des outils, au service de projets de territoires, permettant :

- de relocaliser les échanges et donc l'activité économique et ainsi de pérenniser, voire de créer, des emplois, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale ;
- de créer ou de recréer du lien au sein d'un réseau d'utilisateurs (consommateurs / producteurs, entre entreprises, entre acteurs économiques et sociaux d'un territoire, ...), d'apprendre ou de réapprendre à travailler ensemble, de coopérer ;
- d'associer à une monnaie des objectifs sociaux et/ou environnementaux et d'en faire un élément des politiques de lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion. Certaines monnaies locales complémentaires sont dédiées au développement de liens intergénérationnels, à l'amélioration des pratiques quotidiennes en matière de santé, d'éducation, de respect de l'environnement ...

Monnaies locales complémentaires et collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel dans le développement local. Elles constituent le lieu d'expression des besoins locaux non pris en charge. Leurs compétences permettent d'y apporter souvent des réponses directes ou indirectes. Elles ont la possibilité de soutenir des initiatives de création de monnaies locales complémentaires, toujours portées par la société civile organisée, et d'en concrétiser les objectifs. C'est dans cet esprit que certains Conseils régionaux se sont engagés aux côtés de porteurs de projets dans la réflexion et la préfiguration de leur mise en œuvre.

Pour le CESER, les collectivités en charge du développement économique ne peuvent ignorer les monnaies locales complémentaires inscrites dans la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Le rapport de la mission d'étude interministérielle, conduite par Jean-Philippe MAGNEN, affirme que l'engagement des collectivités est une des conditions de réussite des initiatives en la matière. Ceci est d'autant plus vrai des lors qu'elles inscrivent leurs politiques dans des stratégies de développement durable.

On retrouve dans les objectifs des monnaies locales complémentaires les trois piliers du développement durable : l'économique, le social et l'environnemental. Elles sont ainsi un des éléments de réponse face, d'une part, aux enjeux régionaux de développement et, d'autre part, à la nécessité de corriger les inégalités qui s'accumulent dans les territoires.

Des préconisations pour la Région

Le CESER demande à la Région de s'impliquer dans ce mouvement désormais légitimé par le législateur :

- en participant à la diffusion d'une meilleure connaissance des initiatives de monnaies locales complémentaires et de leurs impacts auprès des territoires de projets (parcs naturels régionaux, pays, pôles territoriaux de coopération économique, ...)
- en lançant un appel à manifestations d'intérêt « monnaies locales complémentaires » afin de déclencher des initiatives en Champagne-Ardenne ;
- en soutenant les actions d'information et de formation des techniciens des services de développement économique des collectivités territoriales ;
- en soutenant des recherche-action pour les monnaies temporaires actuelles afin d'appuyer les réflexions d'évolution en monnaies locales complémentaires ;
- en prenant en compte les initiatives régionales comme des innovations sociales dans le cadre des orientations et des actions d'ID Champagne-Ardenne ;
- en intégrant cet outil de développement local dans toutes les politiques et dispositifs concernés : progress, silver économie, programme ambition-entreprendre, appels à manifestations d'intérêt « économie de proximité », ...
- en accompagnant, y compris financièrement, les initiatives régionales de monnaies locales complémentaires durant toute la période de gestation ;
- en soutenant les expérimentations de mise en circulation ;

- en accompagnant l'animation et la pédagogie pour faire vivre les projets de développement local dans lesquels s'inscrivent ces monnaies ;

- en initiant une réflexion sur l'articulation entre les monnaies locales complémentaires et le microcrédit pour la création et le développement d'entreprises.